



Favoritisme , traitement de faveur

Par **legio**, le **26/09/2009** à **05:15**

bjr a tous

voila je bosse ds une petite stucture nous sommes 4 techniciens , la patronne + sa filles aux commandes depuis 2 ans maintenant car mademoiselle a pris soit disant une disponibilite (aide soignante a noumea ,a oui on bosse a noumea). la patronne a un fils plus ou moins handicape ,il doit se deplacer avec une canne , ayant ete recale a l'exam de bts informatique et pas courageux pour un sous ,car je connais bon nbres d'handicape qui eux donnerais cher pour etre a sa place ,enfin bref j'en viens ds le vif du sujet:

voila ce jeune homme a ete embauche a mi temps ,au debut il venait bosser le lundi ...

mercredi matin ,puis trop fatigant pour lui ,il s'est mis a venir le vendredi matin et des fois on est des semaines sans le voir ,ce type est carrement paye a rien foutre , cette patronne a t'elle le droit de payer un salarie a ne rien faire?

nous en temps que techniciens avons nous le droit de connaitre les raisons de son absence durant toutes ces semaines ,pouvons nous exiger un planing ou un emploi du temps de chacun affiche ds la societe pour la ou les semaines a venir. je vous remercie d'avance merci

Par **carry**, le **26/09/2009** à **20:35**

bonsoir,

cela nuit t'il à votre travail ????

Par **legio**, le **27/09/2009** à **03:09**

bjr carry et merci de preter attention a notre pb

cela ne pose pas directement de pbs dans notre travail mais imaginez-vous un instant a notre place ,vous iriez vous faire ... tte la journee pendant qu'une personne soumis a la meme reglementation que vous ,reste chez elle a attendre que la paye tombe ,y'a quand meme un petit pb non? a ce moment la nous aussi on peut rester chez nous a glander non?

Par **carry**, le **27/09/2009** à **08:28**

[fluo][citation]a ce moment la nous aussi on peut rester chez nous a glander non?[/citation]
[/fluo]

a la seule différence que vous n'êtes pas le fils.....

et comment savez vous qu'elle est payée ????